

**N° 2023-311**

Le Maire de la Commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2. et 3,  
Vu le Code de la Route, article R 225 – R417.10  
Vu le Code Pénal, article R 610.5,

Considérant qu'en raison d'une manifestation organisée par la Mairie dans le cadre de la fête d'Halloween le mardi 31 octobre 2023 sur le parking de la place du Général de Gaulle à Templeuve-en-Pévèle (59242), il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation comme suit :

## ARRÊTE

- Article 1<sup>er</sup> :** Le stationnement sera interdit sur le parking, Place du Général de Gaulle sur les quatre premières rangées les plus proches du Monument aux Morts le mardi 31 octobre 2023 de 12h à 22h00.
- Article 2 :** La rue de Roubaix sera fermée à la circulation entre la rue Delmer et la rue Delattre. Un contournement de la place du Général de Gaulle sera mis en place via la rue Delmer et la rue Neuve le mardi 31 octobre 2023 de 12h à 22h00. Les accès à la place seront sécurisés par des véhicules et du mobilier urbain afin de permettre l'accès aux services de secours
- Article 3 :** L'accès à la rue d'Orchies sera fermé le mardi 31 octobre 2023 de 18h00 à 20h00.
- Article 4 :** La pose de la signalétique sera effectuée par les services municipaux.
- Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage.
- Article 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers de TEMPLEUVE-EN-PEVELE, Madame le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale, Madame le Commandant de la Gendarmerie de PONT-à-MARCQ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise en Préfecture et à Monsieur le Conseiller délégué à la Sécurité.

*P*  
Fait à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, le 27 octobre 2023  
Le Maire,  
Luc MONNET



**Joëlle DUPRIEZ**  
Première adjointe au Maire